

Histoire de l'OSE – L'OSE – Enfants cachés enfants retrouvés

ENFANTS CACHÉS, ENFANTS RETROUVÉS

Katy Hazan

Revue, *Archives juives*, n°37/2, 2004, « Récupérer les enfants cachés dans l'après-guerre »

Enfants cachés pendant la guerre, enfants retrouvés ou recherchés dans l'immédiat après-guerre : ce sujet pose d'emblée une question de terminologie. Qu'est-ce qu'un enfant caché ? La question n'est pas simple. Pour ceux qui ont vécu l'événement, tout enfant juif pendant la guerre est « un enfant caché, et un survivant de la Shoah ». Néanmoins des critères plus restrictifs ont été utilisés pour cet exposé. Au sens littéral du terme, sont cachés les enfants sortis de leur milieu familial pour être mis à l'abri des rafles dans un milieu étranger. Cette action volontaire qui suppose au préalable un changement d'identité peut être le fait des parents eux-mêmes ou d'organisations spécifiques. Entrent également dans cette catégorie les enfants ou adolescents restés seuls à Paris et devant assumer leur survie face à l'occupant.

Forment-ils un groupe spécifique ? Rien ne le démontre, sinon une succession d'histoires individuelles dans lesquelles chacun d'entre eux peut se reconnaître. Toute généralisation apparaît donc dangereuse, enfermant l'individu dans un statut de victime et le groupe dans une concurrence victimaire. C'est au nom de cette hiérarchie que, face aux déportés, les enfants cachés n'ont pu parler au lendemain de la guerre, ni être questionnés. Or, on sait maintenant, que l'impact de la violence sur le psychisme de l'individu est sans rapport avec ce qu'elle représente pour le monde extérieur¹

¹Denise Weill, psychanalyste insiste sur les mécanismes de survie : comment ces enfants-là, sont-ils devenus ces adultes là ?

I. Enfants cachés : généralité des traumatismes et singularité des situations

1. Bref historique des associations d'enfants cachés

C'est en mai 1991 qu'est organisée à New York la 1^{ère} rencontre internationale des « ex enfants cachés pendant la 2^e G M ». ils sont 1500 participants. Un film réalisé en 1980 par Myriam Abramovicz et Esther Hoffenberg, « *Comme si c'était hier* », retraçant l'histoire de la résistance belge au service des enfants juifs, en a été le détonateur². Lors de cette rencontre, sont décidées des commissions de travail par pays et une nouvelle rencontre l'année d'après à Jérusalem. Elle se donne d'emblée 2 buts : se rassembler pour libérer une parole qui n'était pas possible auparavant, témoigner au nom des 1 500 000 enfants assassinés.

L'année d'après, en 1992, Ruth Croitoru, déléguée pour la France fonde avec Charlotte Helmann de l'OSE et Betty Saville (qui deviendra la présidente), l'association des enfants cachés en France, tandis que le journaliste Raphaël Delpard tente, dans un livre pionnier de définir les contours du groupe et pose la question du silence³. En effet bon nombre d'enfants cachés ne s'étaient jamais exprimés ni en privé avec leurs proches, ni devant un tiers⁴.

En 1994 est créée l'association israélienne des enfants cachés en France

² L'association « The Hidden Child » est devenue une fondation internationale sous l'égide de l'ADL (Anti Defamation League)

³ Raphaël Delpard, *Les enfants cachés*, JC Lattès, 1993.

⁴ Ce qui explique la création des premiers groupes de paroles, organisés conjointement entre l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) et le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC).

pendant la Shoah, « Aloumim »⁵, avec un bulletin « mémoire vive ». Rompre le silence pour rendre hommage aux sauveteurs, tel est l'autre but des associations.

10 ans après, que devient l'association française ? L'opération médiatique de « Paroles d'étoiles » a incontestablement donné une autre dimension à l'association, mais on a l'impression qu'elle est arrivée à l'acmé de quelque chose et qu'elle est à la recherche d'un second souffle avec l'objectif de la transmission dans les écoles⁶.

Aux Etats-Unis l'association « The Hidden Child » a orienté son travail sur l'enregistrement de témoignages. L'année dernière était organisé à Washington un « rassemblement international des enfants survivants de l'holocauste et de leurs familles ». En fait, il s'agissait d'une opération purement américaine, destinée aux enfants cachés américains, mais les ateliers étaient groupés par pays d'origine. L'orientation actuelle de l'association est de fonctionner comme une amicale qui se réunirait tous les ans.

Si toutes les associations d'enfants cachés se sont créées, quasiment en même temps, dans la décennie 90 aux USA, en France et en Israël, avec le succès que l'on connaît, c'est bien pour libérer une parole qui ne pouvait s'exprimer auparavant.

Sociologiquement, les enfants cachés sont maintenant à la retraite et ils veulent témoigner pour leurs petits-enfants. La production est maintenant très abondante et questionne la société française d'hier⁷.

Mais, s'il est impossible de se taire, il est difficile de parler.

Le silence d'après-guerre a des causes multiples, il est individuel et collectif.

Il est en demi-teinte celui de toute une société et de toute une génération.

Pour ceux qui retrouvent des parents revenus des camps, il est difficile de

⁵ La racine du mot hébreu souligne le lien actuel entre ceux qui ont été cachés et ceux qui les ont sauvés.

⁶ Impulsée notamment par la Secrétaire générale de l'association Irène Savignon.

⁷ Citons entre autres : Traqués, Cachés, Vivants, des enfants juifs en France 1940-1945, coord. Danielle Bailly, L'Harmattan, 2004.

se plaindre. D'ailleurs personne ne leur demande ce qu'ils ont vécu. Pour les orphelins, il est difficile de parler puisqu'ils ont la chance d'être en vie, alors que leurs parents sont morts. C'est en tout cas le message des éducateurs.

Sur le moment, c'est-à-dire dans l'immédiat après-guerre, il faut regarder devant soi et construire sa vie. Ce qu'ils ont fait avec beaucoup de courage. Ils ont su, suivant les mots de Denise Weill à propos d'un groupe de survivantes, « mettre entre parenthèse, refouler, cliver, en tout cas s'accorder un moratoire pour vivre ». Dans cette perspective, le silence sur la Shoah a été constructeur, même si à un moment donné il est important de pouvoir le rompre⁸. Il a permis aux enfants de grandir, de se construire, à l'abri d'un savoir d'une violence inouïe : le trajet de la déportation de leurs parents, de Drancy à Auschwitz.

2. Une expérience de la clandestinité

On peut établir une première distinction entre les enfants effectivement dissimulés à la vue des regards et les enfants cachés qui restent visibles⁹.

Dans les ghettos des pays occupés à l'est, les enfants disparaissent littéralement du monde, cachés pour survivre dans un grenier, une cave, un placard, des égouts, ou un bunker. Mais ces situations courantes en Pologne, ont existé dans des cas extrêmes et plus limités dans le temps, en France, ou en Belgique, au moment des rafles. Des enfants cachés dans un placard ont pu être oubliés pendant plusieurs jours.

Quant aux autres, le but n'est pas de dissimuler leur présence physique, mais leur identité juive. Séparés de leurs parents souvent de manière brutale et sans comprendre pourquoi, ils se sont sentis perdus, abandonnés de leurs parents comme s'ils étaient punis pour un motif incompréhensible. Mentir, adopter une nouvelle identité, une nouvelle personnalité, devenir autre : l'exercice est difficile. Mais là encore tout dépend des circonstances et de

⁸ Voir Ruth Klüger, *Refus de témoigner*, Viviane Hamy, 1992.

⁹ Deborah Dwork, « *Children with a star* »

l'âge par rapport à la séparation d'avec leurs parents, ce moment où tout a basculé pour eux. Toute la palette des histoires individuelles se décline.

Dans cette expérience inédite, il n'est pas exclu de parler de moments de joie. Les enfants cachés ont pu être heureux, chez des nourrices accueillantes, dans des familles non-juives, avec les convoyeuses, ces jeunes filles de l'OSE ou des EI qui venaient les visiter dans leurs caches, qui les sortaient le dimanche, qui prenaient soin d'eux. Là encore, malheureusement les situations extrêmes existent : maltraitance, agressions sexuelles, conversions.

L'étude de quelques cas, pris parmi les 350 témoignages recueillis par l'association en France, permet un classement des situations vécues pendant la guerre¹⁰.

1 Séparés de leurs deux parents, la plupart de ceux qui ont entre 8 et 13 ans sont extrêmes ballottés, de cache en cache, pour fuir les dangers se rapprochent entre la zone nord, la zone sud, et la zone italienne. Les plus conscients ont eu l'impression d'avoir joué à cache-cache avec la mort. D'autres de n'avoir rien compris. Chose peu connue, ils continueront à être ballottés après la guerre.

Bernard était déjà orphelin de père. Il était à l'hôpital Laribouasière, à Paris lorsque sa mère est déportée en 1942. Il a 7 ans et demi, il est seul au monde. Il se retrouve dans un orphelinat de l'Assistance publique à Denfert-Rochereau. Une dame qui s'avère être Mme Clement de Lépine l'amène chez des paysans dans la Sarthe quelques mois, puis il retourne à Paris dans les maisons de l'UGIF, Lamark, Guy Patin, puis de nouveau dans une famille en Seine et Oise, dans une ferme. Il se souvient d'avoir eu faim, partout. L'errance continue après la guerre. Il passe quelques mois en 1945 dans la maison d'enfants de la Wiso à Cailly sur Eure. Lui qui avait rêvé d'un oncle en Amérique, le frère de son père, est adopté par une grande tante dont le mari est menuisier à Belleville. Après sa Bar-Mitsva, il passe quelques mois

¹⁰ Je remercie Betty Saville qui m'a considérablement guidée pour le choix et le dépouillement des témoignages.

à la yéshiva d'Anvers, puis à celle de Brunoy. On est en 1947-1948, il retourne au lycée Voltaire. La rencontre avec le Bné-Akiba¹¹ lui permet de trouver sa voie : il devient vraiment religieux et sioniste. En 1951, il décide de partir en Israël, l'errance s'arrête là, il a 20 ans.

On pourrait multiplier les exemples.

2^e situation : Beaucoup d'enfants dès l'âge de 10, 11 ans et a fortiori les adolescents se sont débrouillés tous seuls. Les familles se séparent volontairement si elles n'y sont pas obligées, car « tout seul, on a plus de chance de s'en sortir ». Les frères Kanovitch, issus de ce milieu yiddishophone parisien, quittent leur mère qui, en mars 1942, se décide de les faire partir pour rejoindre leur jeune oncle à Châteauroux. Ils ont 11 et 10 ans. Celui-ci, à peine démobilisé, ne peut les héberger : « à compter de maintenant, vous êtes responsable de vous-mêmes » leur dit-il. Une chambre mansardée et la gentillesse de l'épicière qui les nourrit, le lycée de Châteauroux jusqu'à la fin de l'année scolaire. Puis une ferme dans la région de Migné, une famille nombreuse et chaleureuse, mais qui ne peut les garder que quelques mois. L'errance continue, ils remontent vers la Normandie, où l'oncle se cache, les bombardements de Vimoutiers entièrement détruite. Une autre cache, comme garçons de ferme, dans un autre petit village de Champosoult avec la bataille de Chambois qui dure 48 heures, quatre jours dans un grand placard normand (dans lequel on sortait par un autre côté) car les SS avaient établi leur quartier général dans cette ferme, jusqu'à ce qu'une unité canadienne vienne. Puis le retour à Paris. Le conseil de famille.

Une enfance, une tranche d'histoire. Rien de sordide, mais ce qui domine, c'est la peur et la dissimulation, apprendre à mentir tout le temps, faire semblant.

Les histoires de solitude se succèdent et ne se ressemblent pas.

Claudine a 14 ans, une grande, fille de parents roumains très pauvres. Le père est dans un camp de regroupement à Chalut en Haute-Vienne. Elle va le rejoindre avec un petit frère de 18 mois, après l'arrestation de sa mère. Elle

¹¹ Mouvement de jeunesse sioniste religieux du Misrahi.

travaille comme bonne pour payer la nourrice du bébé. Beaumont de Lomagne, lieu d'assignation à résidence des Juifs, mais également lieu de résidence d'une compagnie de SS revenus de Russie. Elle habite dans la même maison qu'eux. Hémorragies, crise de péritonite, un couvent près de Montauban, un havre de paix. Elle est obligée de retourner à Beaumont pour s'occuper du petit frère qui s'était cassé une jambe. De nouveau, les SS, elle est dénoncée, va à la Kommandantur, mais le camion qui emmenait tous les Juifs était déjà parti, on la menace de la fusiller, puis elle est relâchée. Entre temps son père est arrêté, enfermé au Vernet, elle va lui porter à manger toutes les semaines, 100 kms, fouille corporelle toute nue, toutes les semaines pendant 3 mois. Il est libéré en 44. A la libération, elle part chez sa tante à Lyon, les Jacobson¹², un grand appartement à la Croix-Rousse, personne ne lui demande rien. Au bout de quelques mois, elle repart à Paris, ses frères lui manquaient, elle rêvait de reprendre des études. Mais personne ne l'attendait, son père s'était remarié. Pour elle, l'enfer continue.

3^e situation : la rencontre avec la campagne, milieu protecteur mais étranger et étrange. Là encore toute la palette des situations existe. Les enfants juifs qui sont en majorité des citadins de la région parisienne découvrent la campagne, milieu hostile, mais fascinant. Les garçons et les filles apprennent très vite à traire les vaches, mais tout le monde a peur des dindons. Les uns travaillent dur et remplacent les bras manquants pour les travaux des champs, d'autres n'interrompent pas leur scolarité.

Beaucoup de filles ont été maltraitées physiquement et moralement. Le cas extrême est celui de Suzanne Spitzer qui a été battue avec sa sœur, affamée, une blessure non soignée, un œil sanguinolant pendant plusieurs jours qu'elle finit par perdre. Son père qui revient seul de déportation les retrouve. Horrifié par leur état, il porte plainte : la nourrice est condamnée à de la prison ferme. Ailleurs c'est l'inverse. Rachel Zylberberg, cinq ans en 1942, se retrouve après bien des péripéties dans un hameau de Corrèze à Gennilliers. C'est sa mère qui la dépose, chez une dame d'aspect austère qui accepte de cacher

¹² Lettre

une enfant juive. Et c'est une vraie rencontre, une petite-fille et sa grand-mère. Cette dame veuve depuis 1941, faisait marcher la ferme toute seule avec sa propre sœur et se prend d'affection pour la petite fille. Elles vivent ensemble au rythme de la ferme, comme si Rachel était la fille de la maison. Elles travaillent dur ensemble. La dame lui apprend tous les gestes de la campagne, y compris le cardage de la laine, Rachel lui apprend à compter en yiddish. Les contacts sont maintenus après la guerre, chaleureux et réguliers. A la mort de la grand-mère, sa maison est vendue. Le reste de la famille lui donne un chèque : « comme, c'était aussi ta maison, on t'en donne une partie. »

4^e situation que les enfants doivent affronter : l'expérience des couvents, protection et ou viol de conscience ?

Les couvents s'ouvrent pendant la guerre et l'on connaît les positions courageuses de quelques évêques, comme Mgr Saliege et Théas. Ils sont à l'origine des caches pour les enfants du circuit Garel.

Nombre de prêtres se sont lancés dans des actions de sauvetage : l'abbé Glasberg, le père Chaillet, l'abbé Rémilleux. Le témoignage de Gaston Lévy sur l'abbé Bengel est loin d'être unique¹³. Dans le Limousin, ce brave abbé non seulement se mit à la disposition de l'OSE pour trouver des placements chez les paysans, mais eut à cœur de communiquer à ses petits protégés des prières hébraïques retranscrites par lui en caractères latins. Soulignons la complexité des attitudes¹⁴.

On baptise à tour de bras et souvent à la demande des parents qui pensent (à tort d'ailleurs) protéger leurs enfants. Mais la protection, bien souvent, devient du prosélytisme, ce que l'on ne trouve pas dans les circuits protestants qui se sont également mobilisés.

La complexité : c'est les sœurs du couvent de Saint-Vincent de Paul, rue de l'abbaye à St-Germain-des-Près à qui la petite Rosette de 6 ans, est confiée par sa mère. Elles lui parlent beaucoup de Jésus, de sa bonté, de la grâce

¹³ Gaston Lévy, *Souvenirs d'un médecin d'enfants à l'OSE en France occupée et en Suisse*, nov. 1945, Paris, Jérusalem, manuscrit non publié. Le brave et infatigable abbé avait été surnommé "marche ou crève".

¹⁴ Aucune étude exhaustive n'a été entreprise sur le sujet.

d'être catholique. Mais, elles l'ont sauvée. Le chanoine de l'Eglise St-Roch, lui, refuse son aide à Léa Warek, résistante de 20 ans, qui cherche à sortir ses neveux des maisons de l'UGIF : « convertissez-vous avec les enfants et je les sauverai ».

Il reste que tous les témoignages concordent, même s'il faut être prudent et se garder de toute généralisation : malgré les contraintes, sinon les sévices, malgré des pressions qui peuvent s'apparenter dans certains cas à un viol de conscience, tous témoignent leur reconnaissance aux institutions catholiques qui leur ont sauvé la vie.

3. Des réactions communes

Voici un extrait du témoignage de l'un des participants Abraham Foxman, qui fut élevé en catholique polonais durant toute la guerre, à la toute 1^{ère} réunion à New York: « Nous sommes arrivés à un moment où nous pouvons regarder en arrière et où nous éprouvons le besoin :

- De nous libérer d'un sentiment de culpabilité mal défini par chacun dans sa solitude ;
- De nous libérer du malaise de nous sentir différents des autres, d'avoir perçu nos parents qui ont survécu comme étant différents des autres parents ;
- De nous libérer d'un sentiment de honte à cause de conversions plus ou moins réelles ;
- De nous libérer enfin de notre ressentiment contre le monde, les hommes, contre Dieu, à cause d'une enfance inexistante. »

Beaucoup de choses sont dites dans ces quelques phrases.

Tout d'abord un sentiment d'étrangeté, un enfant caché reste caché toute sa vie. Il est toujours l'étranger, celui qui n'est jamais vraiment là. Parcequ'il continue à garder cachée quelque chose, à garder un secret : garder secrète sa douleur, une souffrance intériorisée, ou une obligation de silence. « J'ai toujours dû ou voulu cacher quelque chose, d'autant qu'après la guerre, j'ai changé trois fois d'identité, c'est à dire trois fois de nom et de prénom », dit

l'un d'entre eux, Ehud Loeb, un de ces enfants qui vient du Bade Palatinat, sorti de Gurs par l'OSE, caché, adopté après-guerre en Suisse par de la famille lointaine. Il vit maintenant en Israël et se sent libéré d'être avec des Juifs. Car, « après-guerre, on a continué à se cacher derrière une identité qui n'était pas la nôtre ».

Ce sentiment d'étrangeté réapparaît, dans les plus grands moments de joie, comme le mariage des enfants par exemple, note Ehud Loeb « Peut-être ne sait-on pas ce que c'est que recevoir. »

2^e caractéristique : le sentiment d'avoir eu son enfance volée avec la séparation des parents. Mon enfance est morte à Gurs, nous dit Ehud Loeb, lorsque j'avais 7 ans, elle n'a jamais pu ressusciter. J'ai grandi d'un seul coup, j'ai vieilli sans m'en rendre compte, en accéléré constatent-ils tous. Ce n'est qu'en devenant formatrice de jardinière d'enfants que j'ai comblé quelque chose de l'enfance nous a dit Claudine Bineck, qui à Jérusalem anime un groupe de parole.

Cette enfance volée a généré un sentiment de révolte, « en vouloir à la terre entière ». Ce sont des enfants turbulents, renfermés, en apparence méfiants, sinon agressifs contre tous les adultes, notent les éducateurs de maisons d'enfants d'après-guerre. « Des forteresses assiégées » comme se dépeint l'un d'entre eux, car pour beaucoup, leur vraie guerre commence après la guerre.

3^e caractéristique : Ce sentiment est à rattacher au sentiment d'abandon, plus ou moins fort suivant l'âge, sentiment de s'être sentis abandonné, d'en avoir voulu aux parents et de réaliser maintenant avec beaucoup de culpabilité que cet abandon les avait sauvés. C'est à l'âge adulte que Benjamine Gerbal, quatre ans, confiée par ses parents à une nourrice, réalise que sa sœur aînée partie en déportation avec ses parents, n'était pas forcément la préférée.

Le sentiment de culpabilité prend aussi la forme d'une interrogation qui est celle de tous les survivants, pourquoi moi ? (dans l'ordre du vécu : enfant,

pourquoi, moi je reste tout seul et adulte pourquoi moi je m'en suis sorti et pas eux) Question sans réponse mais qui taraude Robert Frank qui a 13 ans lorsqu'il est séparé de sa famille réfugiée avec lui en Dordogne. Lui seul reste, grâce à un certificat de naturalisation, tandis qu'il voit partir ses parents, sa sœur de 8 ans, ses frères de 6 et 4 ans. Il passe du sentiment d'abandon à celui de séparation, de l'attente et l'incertitude au refus de la réalité et à l'impossibilité de faire un quelconque travail de deuil, sinon très tardivement. Tout est pour lui sentiment de culpabilité, ou d'interrogation sans fin.

Dernier trait : celui du désordre dans la filiation. Les enfants cachés, sont toujours restés quelque part des enfants, enfants de leurs parents sublimés lorsqu'ils sont restés orphelins, enfants sans modèle parental, lorsqu'ils sont devenus eux-mêmes parents. Il leur a fallu inventer le métier de parents et de grands-parents, l'absence de modèle expliquant leur difficulté. Ce qui dans certains cas se répercute à la génération suivante. Leurs enfants se vivent dans une position inversée. L'impératif d'être solide, de protéger leurs parents, l'obligation d'être à la hauteur, d'être parfait pèsent sur la 3^e génération, du moins dans certains témoignages.

II Comment ont-ils été cachés et par qui ?

La grande majorité des enfants juifs ont été sauvés par leurs parents qui ont eux-mêmes trouvé des planques avec la complicité active des associations juives et des non-juifs. Mais 10 000 enfants ont été sauvés par les œuvres juives qui ont monté des réseaux de sauvetage avec l'aide des non juifs.

Les organisations ne sont pas structurées de la même manière, car le poids de l'occupant diffère en fonction des zones et des périodes et oblige à varier les stratégies.

La zone nord, occupée dès l'armistice, la zone sud « dite libre » jusqu'en novembre 1942 et la zone italienne, zone refuge jusqu'en septembre. 1943 ont fonctionné comme des vases communicants.

C'est dans la zone occupée que se trouve la majorité des enfants, car la Région parisienne est le lieu de concentration principal des populations juives immigrées. La majorité des familles disperse les enfants par leurs propres moyens en essayant de trouver des nourrices à la campagne.

A Paris, surtout après 1942, il existe plusieurs lieux où s'adresser pour cacher des enfants : les bureaux de l'UGIF en particulier, le service d'aide à l'enfance dirigé par Juliette Stern (Wiso) et Joséphine Getting, (c'est typiquement le parcours de Bernard), les bureaux de l'OSE dirigé par la petite équipe du Dr Eugène Minkowski, le comité de la rue Amelot, et les EIF.

A partir de 1943, toutes ces structures ont mis en place des réseaux clandestins cloisonnés, mais toutes ces structures travaillent avec les mêmes assistantes sociales non-juives et les mêmes convoyeuses, l'objectif étant de mettre le plus d'enfants en sûreté chez des nourrices qu'il fallait trouver, payer et surveiller¹⁵.

La situation est différente pour les enfants dits « bloqués » c'est-à-dire sortis officiellement des camps de la zone nord (Drancy, les camps du Loiret, Poitiers etc), confiés directement par les Allemands à l'UGIF et destinés à être déportés¹⁶. D'autres circuits clandestins, comme l'Entraide temporaire, la « sixième » (organe clandestin des EI) et les groupes Solidarité proches des Juifs communistes interviennent et tentent de sauver les enfants un à un, en faisant disparaître à la barbe de l'UGIF. Dans certains cas, ce sont des particuliers comme cette jeune femme Léa Warek qui se débrouille pour avoir le droit de promenade pour ses neveux et qui les subtilise ou encore les

¹⁵ L'exemple de Bernard montre un type de filière de l'UGIF, une convoyeuse et une nourrice dans la Sarthe.

¹⁶ Une partie de ces enfants sont arrêtés en juillet 1944. Michel Laffitte, *Un engrenage fatal*, Liana Levi, 2004

trois filles Nowodworski qui organisent elles-mêmes leur sortie grâce à un rendez-vous chez le dentiste et débarquent chez une tante. Elles venaient de Beaune-la-Rolande, arrêtées avec leur mère à Montargis, qui elle est déportée, malgré un bébé de quelques mois. Elles ont 13, 10 et 7 ans. Une convoyeuse les conduit à Limoges, puis elles retrouvent leur père au camp de GTE de Seirehac.

4 000 enfants ont été sauvés grâce à cette nébuleuse où les œuvres juives se sont appuyées sur toute une multitude de bonnes volontés qui se sont mobilisées en prenant des risques.

En zone Sud, où se trouvait la majorité des enfants cachés par les œuvres, la résistance juive fait du sauvetage l'une de ses principales activités. Chaque organisation met en place ses propres circuits¹⁷, mais elles sont amenées à œuvrer en commun au fur et à mesure que le danger se précise, en particulier lors de la dispersion des enfants des maisons.

Intégrées dans l'UGIF, elles ont gardé leurs structures et leur liberté d'action. L'OSE est rattachée à la 3eme Direction santé et les EIF à la 4eme Direction jeunesse, jusqu'en janvier 1943 où elle est dissoute.

Voici l'histoire de Bernard Kawibor emblématique du travail de sauvetage des œuvres juives. Né à Metz en 1932, de parents polonais. La famille se désagrège en 1940, lorsque les Allemands occupent la ville. Le père est envoyé dans un camp de travail. le reste de la famille est évacué avec d'autres à Lyon, dans un camp improvisé au palais de la foire, puis dans un camp ouvert de réfugiés en Haute-Savoie, à Castellane, près de Dignes, ensuite dans le camp d'Agde, près de Montpellier, pour finir à Rivesaltes fin 1941. Une internées volontaire de l'OSE persuade la mère de confier le petit Bernard (10 ans) qui rentre dans le circuit des maisons de l'OSE, tandis que sa sœur plu âgée est confiée aux EIF. A la fermeture des maisons, l'enfant doit changer d'identité, il devient Bernard Keller. Au début de l'année 1944,

¹⁷ Parallèlement elles mettent sur pied leur propre circuit clandestin, le circuit Garel pour l'OSE, le circuit autonome dit « Marcel » de Moussa Abadi, en lien avec l'OSE, la « Sixième » pour les EIF et « Education physique » pour le Mouvement de la jeunesse sioniste (MJS).

il est placé à Limoges, dans une petite chambre du bâtiment de la Croix-rouge. Une assistante sociale de l'OSE, Pauline Gaudefroy¹⁸ venait occasionnellement lui rendre visite, pour rencontrer d'autres enfants et lui donner des nouvelles des parents. Cette jeune femme non-juive a eu un destin tragique. Bernard assiste d'ailleurs à son arrestation par la milice, lors d'un goûter dans un café avec cinq enfants. Tout le monde est embarqué à son domicile où les miliciens découvrent des fausses cartes d'alimentation et surtout une liste d'enfants que Pauline avale devant eux. Bernard est raccompagné à la Croix-rouge et part chez des paysans dans la Creuse. Pauline Gaudefroy, affreusement torturée réussit à s'échapper des mains de la milice. On sait maintenant, qu'elle a été fusillée par les maquisards qui l'ont prise pour quelqu'un d'autre.

En 1943, environ 6 000 enfants de moins de 16 ans sont éparpillés en zone Sud.

III. À la recherche des enfants juifs après-guerre

La recherche des enfants est un devoir pour les œuvres qui les avaient cachés et qui ont à cœur de les récupérer estimant à tort ou à raison qu'elles sont les seules dépositaires des orientations supposées des parents. Mais c'est aussi un défi pour l'ensemble du judaïsme devant l'ampleur de la catastrophe.

Si les enfants dispersés par les œuvres elles-mêmes sortent sans difficulté de leurs cachettes, y compris des couvents²⁰, la grande inconnue reste les enfants dispersés par les parents avant leur déportation, remis à des voisins, confiés à des nourrices ou à des institutions religieuses et en danger de conversion. Au lendemain de la guerre, on pense de manière tout à fait arbitraire, que 3 000 enfants juifs restent dispersés dans la campagne²¹.

¹⁸ Elle était à la tête d'une des quatre régions du circuit Garel.

¹⁹ Dont 1500 tout circuit confondu passeront la frontière suisse.

²⁰ En juin 1945 l'OSE reconnaît avoir encore 1200 enfants en placement familial ou en institutions non juives.

²¹ Le judaïsme anglais parle de 750. Pour l'OSE, seule une cinquantaine d'enfants seraient en véritable danger de conversion, une broutille au regard des 10 500 enfants menacés d'extermination et sauvés.

Combien sont-ils en réalité ? L'impossibilité d'arriver à un chiffre exhaustif et l'attitude réservée sinon fermée des institutions catholiques, accusées de prosélytisme, alimentent bien des supputations.

1. Sur le terrain, les œuvres juives rassemblent les enfants dispersés.

A la libération du territoire, les œuvres juives se livrent à une véritable course de vitesse dans la recherche des enfants et les 1ères maisons réouvrent très vite dès la Libération du territoire. A la fin de l'année 1945, l'OSE est en mesure d'ouvrir 25 maisons.

Le SERE (ancêtre de l'OPEJ) ratisse systématiquement les établissements religieux du Sud-Ouest et ouvre la 1^{ère} maison à Toulouse dans les locaux de la Gestapo. Son but est de faire partir les enfants en Palestine. Il cherche par tous les moyens à récupérer des listes, soit les listes du CGQJ, soit pour la région parisienne les listes fournies par Léa Raich de la Wiso qui travaillait avec Juliette Stern au bureau de l'UGIF. Munies de ces listes, des soit-disant assistantes sociales font du porte à porte pour récupérer les enfants et remplir les maisons de Cailly ou de Montmorency.

Dans la région lyonnaise, le SERE obtient l'aide du commissaire de la République, Yves Farge, dont le cabinet contresigne des ordres demandant à tous les maires des communes de signaler les enfants juifs qui ont été recueillis par leurs administrés.

À Nice, dès la Libération, le COSOR dirigé par le père Chaillet, dont le vice-président n'est autre que Moussa Abadi, responsable du circuit "Marcel" pendant la guerre, travaille avec l'OSE pour rassembler les enfants dispersés dans la région. Dans la Haute-Loire, au Chambon-sur-Lignon, le lieutenant André (Bass) entreprend le même travail. Dans ces deux cas, grâce à des listes tenues à jour, les enfants sortent des pensionnats religieux sans aucune difficulté.

Or le problème revêt un triple aspect, politique, religieux et social. Revendiquer le retour des enfants au sein du judaïsme, en cet immédiat après-guerre est incompris des autorités de tutelles (les ministères, l'Office des pupilles de la nation, l'AP, les différentes administrations) et de l'opinion publique qui accuse les Juifs de pratiquer du racisme à l'envers. Il est vrai que cette attitude va à l'encontre des pratiques républicaines de laïcité . Quel langage adopté et que revendiquer ? Peut-on faire partir des enfants en Palestine, par exemple ?

L'aspect religieux est tout aussi difficile à démêler. La revendication de récupérer à tout prix des enfants en danger de conversion, fait l'unanimité des œuvres juives, mais ensuite à qui les confier ? Le judaïsme est pour le moins multiple sinon profondément divisé. De l'autre côté, l'emprise catholique est bien plus puissante dans les années 50 que maintenant et les relations judéo-chrétiennes infiniment moins apaisées (Jules Isaac n'est pas encore passé par là)

L'aspect social enfin : que faire des orphelins ? Familles d'accueil ou collectivités ? Qui va financer les dites collectivités ? Les œuvres privées (en l'occurrence le Joint qui va financer jusqu'à 60% les maisons) ne peuvent pas tout supporter, et l'Etat a sa part de contribution, mais également de contrôle. Ce qu'il va assumer en légiférant. De plus il réclame sur ces questions un interlocuteur unique (qu'il n'obtiendra jamais d'ailleurs.)

2. Les tentatives d'union : le Conseil supérieur de l'enfance juive

Au cours de l'année 1945, la mobilisation en faveur de l'enfance juive reflète les rapports de force politiques à l'intérieur du monde juif, mais constitue somme toute une question annexe. Les enjeux passent par la question du Conseil représentatif des Israélites de France (CRIF), de ses rapports avec le Consistoire et de sa position vis-à-vis du sionisme.

En ce qui concerne l'enfance, on est passé en 3 mois, de mars à mai 1945, du « Comité de protection de l'enfance abandonnée », agrégat des œuvres qui s'étaient occupées du sauvetage des enfants pendant la guerre, à une intervention du CRIF qui voudrait être l'interlocuteur auprès des pouvoirs publics, enfin à un organisme « le Conseil supérieur de l'enfance juive » contrôlé par le Consistoire.

Le CRIF a du mal à sortir de ses limbes, paralysé par les dissensions et la mainmise des communistes. Il aurait pu négocier avec l'Etat la question de la prise en charge des enfants juifs, au niveau social.

Le Consistoire, lui est mieux placé pour dialoguer avec les autorités religieuses, mais pose la question des enfants juifs sur l'unique terrain de la religion, ce qui est plus conforme aux traditions républicaine. Du même coup, il s'impose vis-à-vis des œuvres juives laïques. Enfin le Joint, lié aux sionistes a créé en France un comité dès mai 1943, pour répartir l'argent, qui reste le nerf de la guerre.

Quel a été réellement le rôle de ce Conseil ? Difficile à dire puisque par ailleurs chaque organisation mène sa propre politique, cherche à se démarquer des autres et que la méfiance reste la règle.

Les Juifs communistes veulent que cet organisme se limite à la recherche et à la récupération des enfants et dénonce bien vite la volonté du Consistoire d'imposer une éducation religieuse²². Le Consistoire, lui, attaque violemment l'OSE, l'accusant d'être une œuvre antinationale car sioniste en particulier par sa main mise sur les enfants juifs réfugiés en Suisse et antireligieuse en prétendant qu'elle abandonne à leur sort les enfants placés en milieux catholiques. Or, à la même époque, l'OSE est en pleine négociation avec le ministre Fresnay pour l'arrivée et la prise en charge de 426 jeunes de Buchenwald²³.

²² Article d'Adam Rayski dans la *Naïe Presse* du 13 février 1947.

²³ Katy Hazan et Eric Ghozlan, Les enfants de Buchenwald du shtetl à l'OSE, Le manuscrit.com, 2005

3. Une législation pour les orphelins

Les enfants dont les parents ont été déportés de France sont sous tutelle provisoire des offices départementaux des Anciens Combattants²⁴. Ils bénéficient donc des dispositions relatives aux Pupilles de la Nation, grâce à l'ordonnance du 25 avril 1945²⁵. Cette tutelle provisoire était jusqu'alors inconnue en droit français.

Le tuteur est nommé par le conseil de famille convoqué 1 soit sur la réquisition et la diligence du subrogé-tuteur, des parents ou des amis du mineurs ; 2 soit d'office et à la poursuite d'un juge de paix. Il est donc assez facile de se faire nommé tuteur en constituant un conseil de famille plus ou moins factice. Mais tout aussi facile de casser la tutelle et de refaire un conseil de famille, à la demande d'un parent collatéral d'un enfant.

La plupart des cas litigieux tourne autour de ce problème. La difficulté est de constituer de nouveaux conseils de famille d'autant que le parent est souvent éloigné, qu'il a besoin d'un visa s'il est à l'étranger et que les œuvres ne sont pas sur place, lorsque le litige est en province. Il faut donc, ensuite aller jusqu'au procès.

En 1949 on dénombre 556 tutelles directes des offices départementaux. De leur côté, les directeurs de maisons d'enfants, pour avoir les mains plus libres dans les questions d'émigration, se sont fait remettre des tutelles légales. D'un point de vue administratif, l'obligation de constituer des Conseils de famille a permis de faire cesser l'anonymat du placement.

²⁴ Une statistique de l'ONAC (Office national des Anciens Combattants) distingue parmi les 168 000 pupilles de la Nation, 3 500 enfants de déportés dont 556 sous tutelle directe des offices départementaux, pour les crédits de 1949. Arch. Hôtel des Invalides, non classées, compte rendu du comité d'administration du 20 décembre 1949.

²⁵ Arch. Nat. F9 3150, Direction générale des Affaires sociales, pour les textes de toutes les circulaires. Les textes officiels sont également répertoriés au service des archives de l'ONAC, Hôtel des Invalides.

4. Les commissions de dépistage

Une commission de dépistage intégrée à l'Oeuvre des orphelins israélites de la guerre fonctionne depuis la Libération. Une équipe de travailleurs sociaux, avec la collaboration de Me Bernheim, permet de retrouver 78 enfants. À la fin de l'année 1946, le judaïsme anglais envoie des fonds à condition que les enfants reçoivent une éducation religieuse. Mais il est entendu que les œuvres non religieuses qui récupéreraient des enfants grâce à leurs fonds propres en auraient la maîtrise ²⁶.

Ce n'est qu'en 1948 que le Joint finance une commission de dépistage permanente. Prévues pour six mois, elles sont reconduites jusqu'en mars 1949. Elles apparaissent d'autant plus nécessaires qu'aucun travail systématique de recherche n'avait été effectué (hormis l'enquête du Rabbin Chneerson) et que chaque œuvre travaille dans son coin en essayant de trouver des solutions au coup par coup.

La commission a pour consigne de ne s'occuper que des dossiers nouveaux laissant à la charge des institutions les cas déjà connus.

Il s'agit d'un lent et patient travail d'enquête ayant pour base la vérification des listes d'orphelins du COSOR, soit 16 000 noms afin d'en extraire ceux des orphelins juifs. Ce matériau de base, établi en 1945 sur tout le territoire avec l'aide des municipalités, est en fait très recherché par toutes les organisations qui veulent les utiliser à leur profit. Le *Vaad-Hatzala* (Children's Rescue Committee Home), organisation orthodoxe qui réussit à passer une convention de gestion des fonds avec le COSOR en bénéficie le premier.²⁷

Les trois dépisteurs, Mlle Dadoune, MM Engelmayer et Feigelsen, ont vérifié 52 listes sur 89 départements visités : travail considérable en temps et en opiniâtreté. Ainsi pas moins de cinq heures ont été nécessaires pour lire celle de Vierzon qui se trouvait en fait à Bourges, celle de Haute-Garonne

²⁶ AIU, arch. OSE, boîte XXIV, Œuvre des Orphelins Israélites de la Guerre, compte-rendu de séance du 10 décembre 1946. On mesure par cette intervention l'extrême méfiance, sinon l'obsession vis à vis de la conversion des enfants.

²⁷ AJDC, Jérusalem, COSOR, 5A1, C43-054. Rapport de Laura Margolis à W. Beckelman sur les relations privilégiées entre le C.O.S.O.R et le *Vaad-Hatzala*. Sur les maisons orthodoxes, voir 3e partie, chap. 9.

n'a été obtenue qu'au troisième passage du dépisteur. Les listes ont disparu dans les départements sinistrés comme le Nord, l'Indre-et-Loire, ou la Manche, tandis que le COSOR est absent, introuvable ou dissous dans une quinzaine de départements, en particulier dans l'Ouest, mais également dans le Vaucluse, le Gard, le Puy de Dôme, la Nièvre. Ailleurs les dépisteurs se heurtent à des fins de non-recevoir : les présidents du COSOR de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres sont inaccessibles car également préfets de leur département respectif.

Les dépisteurs font alors appel à des relais institutionnels comme l'Assistance publique ou les Offices des Pupilles de la Nation. Mais ils dépendent alors du bon vouloir de personnes qui souvent marquent de la méfiance ou de l'hostilité au nom de la laïcité. Ainsi le secrétaire général de l'Office du Gers est opposé à tout prosélytisme et ne comprend pas la logique des œuvres juives, surtout lorsque les familles d'accueil offrent toutes les garanties matérielles et morales. On constate la même réticence chez les directeurs d'écoles pour communiquer d'éventuelles listes de même qu'à l'aérium du COSOR d'Arrégas près de Nîmes où se trouvent cinq enfants juifs.

Les enquêtes en profondeur passent par un contact avec la population, bavardage informel avec le cantonnier, l'adjoint au directeur de l'Assistance publique, ou avec des personnes connues pour avoir caché des Juifs. Il en existe dans tous les départements, personnes isolées ou intégrées à des mouvements de résistance, chrétiens, prêtres, ancien chef de maquis etc. Ces enquêtes sont difficiles dans certains départements ruraux comme l'Orne, la Sarthe, la Mayenne qui possédaient pourtant d'importants réseaux de nourrices pendant la guerre. Il faut souvent revenir, car les personnes sont dans l'impossibilité de répondre sur le champ, ce qui est malaisé dans des départements isolés ou étendus.

En fait, pour beaucoup, la question des orphelins juifs de guerre en placement non juif ne se pose pas et n'apparaît pas comme un problème. D'ailleurs les dépisteurs se gardent bien de donner le vrai motif de leur visite et avancent l'intention de secourir les orphelins juifs qui en auraient besoin. Dans les grandes villes où sont implantées de fortes communautés juives, les

relais sont plus faciles, ainsi à Bayonne le président se met à la disposition du dépisteur, tandis qu'à Nancy, le travail a déjà été effectué par la communauté.

Les résultats apparaissent décevants au Joint²⁸. Mais les conclusions sont plus nuancées. Laura Margolis, représentant le Joint, écrit dans une note de synthèse envoyée en 1949 aux organisations participant à l'assemblée générale de la commission : *Nous avons acquis la certitude qu'il y a encore un nombre que nous croyons cependant restreint, d'enfants juifs probablement convertis dans pas mal de couvents, orphelinats catholiques etc. (...) Dans bien des cas, nous nous trouvons en face de jeunes filles ou de jeunes garçons de seize, dix-sept et dix-huit ans qui souvent expriment clairement leur désir et leur volonté de rester où ils sont et de ne pas retourner à la vie juive.*

Si le Joint, pourvoyeur de fonds²⁹ exige à bon droit, des résultats plus probants, les remarques des trois enquêteurs sont différentes. Ils demandent plus de temps pour pouvoir continuer un travail en profondeur et découvrir de nouveaux cas. Ils insistent sur la misère ambiante : orphelins à la charge d'un oncle pauvre ou d'une grand-mère impotente, orphelins infirmes de plus de vingt ans, veuves indigentes avec de nombreux enfants. L'analyse des rapports des dépisteurs est instructive et montre une fois de plus les difficultés auxquelles ils se sont heurtés et la diversité des situations. Les résultats de la commission de 1948 sont néanmoins surprenants, moins d'une centaine d'enfants ont été repérés (84 exactement).³⁰ Ce qui montre

²⁸ Ainsi sur une liste du COSOR-Lyon de 118 orphelins juifs, 49 étaient déclarés à notre fichier central ; les noms des 69 autres furent envoyés aux œuvres juives de Lyon qui nous informèrent en connaître 64. Cinq noms restent donc, un enfant seul et quatre frères et sœurs. Une enquête sera donc faite par une assistante d'une des œuvres juives, quoiqu'il y ait lieu de croire que ces enfants ont de la famille qui s'occupe d'eux, comme cela s'est révélé au cours de la majorité des enquêtes semblables faites par ailleurs.

²⁹ AJDC, Jérusalem, 15 A, Labor Zionist, C43 030. Dans un long rapport de mai 1949 adressé au Joint de New York, Auren Kahn indique que cette opération fut entièrement à la charge du JDC qui prit le relais du *Vaad- Hatzala*. Elle coûta 200 000 francs par mois pendant une période de 10 mois.

³⁰ AIU, arch. OSE, boîte XXIV, Rapport général circonstancié de la commission de dépistage, juillet 1948 : 59 cas ont été retenus sur 78 départements prospectés (16 avec renseignements importants, 12 où fait défaut le patronyme de l'enfant, 27 où manque l'adresse actuelle, 4 en voie de règlement) auxquels on peut ajouter 25 cas non vérifiés. Ces chiffres sont

que la grande majorité des orphelins avait été retrouvée par les œuvres elles-mêmes en particulier dans les régions où elles étaient bien implantées pendant la guerre.

5. L'attitude de l'église

Combien d'enfants sont restés dans les institutions religieuses, on ne le saura jamais.

Dans certaines régions traditionalistes comme la Vendée les positions intransigeantes des évêques rendent le travail très difficile, sinon impossible.

L'Eglise n'a pas de position officielle et oppose un mur de silence aux enquêtes sur le nombre réel d'enfants juifs vivant dans des institutions catholiques. Il semble qu'une directive des évêques de zone Sud ait interdit le baptême d'enfants juifs, demandant d'attendre un an après la Libération.³¹

La circulaire du 25 juin 1945 de l'Office national des Pupilles de la Nation, au sujet de la liberté de conscience des enfants de déportés³², ne semble pas avoir influencé les institutions qui, d'une manière générale, ne tiennent pas à restituer les enfants, en particulier ceux qui ont été baptisés et qui ne sont donc plus considérés par l'Eglise comme juifs³³. Le grand rabbin Jacob Kaplan s'interroge : *leur refus de déclarer la présence des enfants juifs dont ils avaient la responsabilité signifiait-il qu'ils attendaient l'expiration de ce délai pour procéder à leur conversion ?*

infiniment plus faibles que ceux mentionnés par le rabbin Swift qui parle de six à sept cents enfants, lors d'une réunion d'avril 1948 : AJDC, Jérusalem, Child care C 43 005 1.

³¹ Assertion non vérifiée que l'on trouve seulement mentionnée par Jacob Kaplan dans le livre de Pierre Pierrard, *Le Grand Rabbin Kaplan, justice pour la foi juive*, Paris, Le Centurion, 1977, p 78.

³² Elle est envoyée aux préfets et aux organisations s'occupant de victimes de guerre.

Les enfants doivent être soustraits à toute pression morale tendant à porter atteinte à leurs croyances ou à mettre obstacle à la pratique de leur culte. Pour s'assurer de cette situation, un inspecteur qualifié des diverses confessions peut être autorisé à visiter tel ou tel établissement hébergeant des enfant

³³ AIU, Arch. OSE, boîte XXIV, compte-rendu succinct et circonstancié de R Feigelson, le dépisteur responsable de la région de Marseille du 16 au 24 août 1948.

À l'archevêché de Toulouse où 75 hospices avaient hébergé des familles juives l'ancien secrétaire de Mgr Courrèges affirme que tous les enfants ont été rendus soit à l'Office, soit aux œuvres juives et déclare tout ignorer des enfants planqués ailleurs. À Nice où pourtant l'évêque Rémond fut au centre du circuit de sauvetage et ne peut pas être soupçonné de prosélytisme, une institution catholique située sur la colline de Piol semble avoir voulu dissimuler des enfants à l'investigation d'un Juif malheureux qui recherchait les siens.³⁴

À l'inverse, dans la région de Lyon, l'abbé Glasberg et l'abbé Rémilleux font un travail énorme pour récupérer des enfants placés par eux pendant la guerre, souvent en désaccord avec leurs supérieurs hiérarchiques. Ainsi, Engelmeyer note dans son rapport sur la région du Rhône : *L'abbé Glasberg est souvent rentré en lutte avec des institutions et œuvres religieuses pour retirer les enfants juifs dont on lui avait signalé la présence. Ces faits m'ont été confirmés par l'OPEJ et par la Fédération des Sociétés Juives de France, ainsi que par le Docteur Dora Rivière, conseillère municipale de Saint-Etienne.*

Quant à Pierre Chaillet et à la " jésuitière de Fourvière " responsable du réseau de l'Amitié chrétienne qui a sauvé bien des Juifs pendant la guerre, son action se prolonge dans la gestion des œuvres du COSOR. Il prend nettement position contre les tentations prosélytes de certaines congrégations et jouera un rôle central dans l'affaire Finaly.

Combien existe-t-il en France d'abbé Glasberg ou d'abbé Rémilleux ? Sans doute plus qu'on ne pense, surtout lorsqu'ils ont été impliqués dans des actions de sauvetage. Le témoignage de Gaston Lévy sur l'abbé Bengel qui, dans le Limousin, non seulement se mit à la disposition de l'OSE pour trouver des placements chez les paysans, mais eut à cœur de communiquer à ses petits protégés des prières hébraïques retranscrites par lui en caractères latins, est loin d'être unique³⁵.

³⁴ Témoignage envoyé à Moïse Keller en pleine affaire Finaly, *op. cit.* p. 427-428.

³⁵ Gaston Lévy, *Souvenirs d'un médecin d'enfants à l'OSE en France occupée et en Suisse*, nov. 1945, Paris, Jérusalem, manuscrit non publié. Le brave et infatigable abbé avait été surnommé "marche ou crève".

Les régions du Centre, l'Aveyron, la Lozère, le Cantal, la Corrèze, la Haute-Vienne ont été d'importants lieux de camouflage, mais l'absence de communautés ou d'œuvres juives pouvant servir de relais rendent les recherches malaisées. Dans la Vienne, le père Fleury, président du COSOR qui a joué un rôle central dans le sauvetage de Juifs³⁶, assure au dépisteur qu'il n'y aurait plus d'enfants juifs à Poitiers, mais poursuit le rapport :

Le père Fleury me dit s'occuper d'un jeune homme (...) et depuis quelques années subvient à ses besoins. Cette année il lui aurait versé une somme de 40.000 Francs. Il dit avoir eu des ennuis provoqués par des membres de l'association des déportés, lui reprochant d'aider un juif. Ce jeune homme âgé de 18 ans ne veut plus entendre parler de sa religion, huit membres de sa famille ont été déportés et il travaille à l'école des Travaux publics de Cachan. Le père Fleury craint de ne pas pouvoir continuer l'année prochaine à payer sa pension. Pourrions-nous le repêcher en l'aidant matériellement ?

Ce qui pourrait paraître comme une simple anecdote montre la complexité des liens qui ont pu se tisser, les rivalités, les ambiguïtés de certaines associations de déportés mais surtout le désarroi des jeunes qui dans bien des cas sont obligés à de nouvelles ruptures tout aussi déchirantes que les premières.

Pendant la guerre, on baptise à tour de bras, dans toute la France et souvent à la demande des familles qui considèrent, à tort, le fameux certificat de baptême comme un gage absolu de protection.³⁷ Le cas de Saül Friedlander est emblématique : sa mère le retire d'une maison d'enfants juifs de la Creuse, jugée peu sûre, puis autorise l'institution Saint Béranger de Montluçon, où il a été placé, à le baptiser. Dans ce milieu intégriste, le petit

³⁶ son action est relatée dans le livre de Paul Lévy, *op. cit.*, sur le camp de Poitiers.

³⁷ Le deuxième statut, c'est-à-dire la loi du 2 juillet 1941, définit la race juive par la religion, d'où la recherche de faux certificats de baptême, dont la date devait être antérieure à l'armistice, avant le 25 juin 1940. Voir à ce sujet, André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991, pp 53-85. Mais un catholique dont trois grands-parents étaient juifs, restait juif. Sur les certificats de complaisance de baptême ou d'onoiement, voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, Éd. du Centre, 1955-1960 (3 vols), II pp 233-235.

garçon de dix ans se voue corps et âme au catholicisme. Car beaucoup d'enfants cachés subissent une pression plus ou moins insidieuse qui va de l'injonction de prier pour le retour des parents à la conversion pure et simple.

À la fin de la guerre, les institutions catholiques ont une position de principe : ne rendre les enfants qu'à des parents proches. Notre-Dame de Sion semble la plus réticente. Pendant la guerre, bon nombre d'enfants ont été sauvés de manière désintéressée par le père Devaux qui gère la maison-mère de Paris. Mais l'attitude des religieuses à qui sont confiés ces enfants n'est pas exempte d'arrière-pensées. Le sauvetage des vies est vite devenu un sauvetage des âmes, surtout pour les enfants dont les parents ne sont pas revenus.

Voici la position officielle de la congrégation, dans une note datée de janvier 1946 : *Nous avons accueilli pendant la guerre 450 enfants juifs, œuvre d'occasion remplie de tout cœur. La plupart a été rendu aux familles. Il en reste 30 spécialement confiés par les familles et pour lesquels nous cherchons les ressources nécessaires dans tous les milieux*³⁸.

Dès juillet 1945, le Conseil Supérieur de l'Enfance Juive fait une demande restée sans réponse, auprès du nonce pour essayer de les récupérer.

La Colonie scolaire de son côté, en septembre 1945, dénombre encore 125 enfants dans les mains d'institutions catholiques et lance ses propres assistantes sociales dans des enquêtes longues et délicates, auprès des religieuses de petit-Bourg, près d'Evry, obstruées par le silence hostile des institutions et la réticence des gens des villages à répondre aux questions³⁹. Pourtant, l'assistante sociale prend bien soin de donner comme motif de sa venue l'accélération de la constitution des conseils de familles pour les dossiers des Pupilles de la nation. Le maire d'Evry confirme l'existence d'enfants juifs cachés pendant la guerre dans une région où la présence de l'occupant était pesante et dangereuse. Il la présente comme un acte de

³⁸ Arch. AJDC, New York, children 314, note officielle de Notre-Dame-de-Sion. Ces chiffres concordent avec ceux du registre du père Devaux : sur les 460 enfants du registre, 28 sont répertoriés jusqu'en 1946 voir 1947.

³⁹ Arch. Yivo, New York, Colonie Scolaire, 636 RG 343, enquête de Mme Averbouh sur les religieuses de Petit-Bourg, à Evry dans l'Essonne, du 6/11/1945.

résistance et confirme également qu'il existe encore une quinzaine d'enfants chez les religieuses de Grand-Bourg. Là, après une heure et demie d'attente c'est une fin de non-recevoir. La visite d'une autre assistante sociale, Mme Courbet, un mois plus tard, au couvent d'Evry Petit-Bourg, avec des renseignements plus précis concernant douze enfants juifs aboutit seulement à la piste du père Devaux. Celui-ci ne mentionne que les enfants répartis dans leur famille.

Un exemple précis montre l'impuissance ou les blocages. Le cas des 3 enfants W. qui sont dans le couvent des sœurs de ST-Vincent de Paul, rue de l'abbaye à Paris, connu de l'OSE. Confiés par la mère, à une voisine très catholique qui deviendra leur subrogée tutrice. Le tuteur, ami du père, paye la pension régulièrement jusqu'en 1947, puis se désintéresse du problème. Malgré l'intervention de l'OSE qui recherche une tante à Shanghai, et même du grand rabbin de France, le tuteur néglige de faire sortir les enfants. Souvent les enfants grandissent et n'ont plus aucun lien avec le judaïsme⁴⁰.

On connaît le cas de dix-sept jeunes filles obligées de suivre la religion catholique à la pension Sainte Madeleine de Vézelay. Toutes sont parties après la guerre sauf la jeune Marguerite Sapin qui, à 17 ans, change de nom et manifeste sa volonté de se convertir. Ce type de situation n'est pas rare mais difficile à quantifier. Souvent les enfants eux-mêmes, en particulier les adolescentes, ne veulent plus entendre parler du judaïsme, et le zèle missionnaire se poursuit bien après la guerre⁴¹.

À y regarder de plus près, cette fascination de l'encens reste de courte durée, même si certains parlent de véritable envoûtement. La plupart de ces enfants regagnent d'une manière ou d'une autre leur milieu d'origine et se sont détachés d'une pratique qui leur est extérieure. Mais le passage d'un monde à l'autre ne se fait pas sans déchirement et le désarroi d'un père juif devant sa petite fille qui ne veut pas quitter son chapelet a comme corollaire

⁴⁰ Archives OSE, 1950.

⁴¹ Voir à ce sujet, M. Rajsfus, *N'oublie pas le petit Jésus*, op. cit. p. 123-160. L'auteur a eu l'autorisation de consulter les archives de Notre-Dame-de-Sion, pendant trois jours seulement.

le chagrin de la petite fille accueillie dans un milieu chaleureux et sécurisant et qui doit repartir vers l'inconnu.

Il reste que tous les témoignages concordent, même s'il faut être prudent et se garder de toute généralisation : malgré les contraintes, sinon les sévices, malgré des pressions qui peuvent s'apparenter dans certains cas à un viol de conscience, tous témoignent leur reconnaissance aux institutions catholiques qui leur ont sauvé la vie.

6. Les cas litigieux

Quitter leur famille d'adoption constitue l'un des drames des enfants cachés à qui l'on ne demande d'ailleurs pas leur avis. Les déchirements sont d'autant plus douloureux que les parties se disputent.

Sur soixante cas traités par Me Bernheim, l'avocat de la commission de dépistage, ou Me Muller, celui du *Vaad Hatzala*, la plupart concernent des demandes de changements de tutelle en faveur d'un membre de la parentèle des enfants, oncle, tante ou cousins qui ensuite soit les récupère soit les confie à une œuvre juive. Les cas deviennent dramatiques lorsque les familles d'accueil ne veulent pas rendre les enfants, soit parce qu'ils s'y sont attachés, soit par conviction religieuse.

Les procédures sont longues car elles doivent tenir compte des plaintes, puis des enquêtes sociales et judiciaires et la voie civile est préférable.

Dans ce cas, le juge des référés statue après présentation d'un huissier dans la famille d'accueil. Souvent la justice se trouve bien embarrassée pour trancher. Ainsi l'office des Pupilles de la Nation se voit confier la tutelle d'Henriette, âgée de 15 ans, qui, interrogée par le juge de paix, refuse sa tante comme tutrice, l'accusant d'être intéressée par l'héritage de ses parents. Cette affaire, moins exceptionnelle qu'il n'y paraît, est symptomatique des relations conflictuelles entre ces enfants et leur famille proche.

En général, les organisations juives cherchent à tenir compte de l'intérêt des enfants, non sans avoir au préalable essayé de les convaincre ou

de leur faire connaître le judaïsme par le biais de colonies de vacances juives. Dans ce type de cas, les parrainages ou les vacances peuvent servir de lien même ténu avec une quelconque judaïté.

La logique des œuvres juives est aux antipodes de celle des structures étatiques. Pour l'Office des Pupilles, une famille même non-juive est toujours plus bénéfique qu'un placement en institution. C'est ce qui ressort de toutes les réponses⁴². En 1948 il y aurait, selon Melle Schonberg, spécialiste des questions juridiques à l'OSE, une cinquantaine d'enfants placés sous tutelle de l'Office et complètement éloignés du judaïsme.

En vertu de la circulaire d'avril 1945, les organisations juives cherchent à récupérer ces enfants, quel que soit leur âge, tandis que l'Etat réaffirme toujours son droit de regard.

Ces prétentions indisposent les autorités surtout lorsque les familles d'adoption portent plainte, arguant d'un attachement réciproque de l'enfant et de la famille. Il existe des droits moraux qui priment sur les droits légaux, plaide la direction du ministère de l'Intérieur. Devant la multiplicité des litiges, l'OSE décide de n'intervenir que dans le cas des enfants dont elle s'est elle-même occupée.⁴³

Les méthodes peuvent être plus expéditives comme dans le cas du petit P. , dix ans, que Daniel Bessmann, éducateur à la CCE, puis journaliste à *Droit et Liberté* est chargé d'enlever à la demande d'une tante rescapée de la Shoah, en 1949. L'enfant vit chez de braves paysans normands qui se sont attachés à lui et qui ne veulent pas le rendre malgré plusieurs interventions de l'organisation. Les autres frères et sœurs ont été récupérés par la CCE en 1945. Daniel est chargé d'enlever l'enfant à la sortie de l'école communale, ce qui fut fait sans encombre. Cinquante ans après le petit P, menuisier de son état, *me révèle la déchirure que fut pour lui cette séparation brutale d'avec les bonnes gens qui l'avaient reçu, caché puis élevé comme leur fils avec leurs propres enfants. Il ne s'est jamais senti chez lui dans les maisons d'enfants. Sa famille d'accueil, pendant la guerre était vite devenue le foyer*

⁴² Réponse du 5 avril 1946, de l'office de Montpellier à l'OSE au sujet du placement de la jeune Hélène M.Ni la circulaire sur la liberté de conscience, ni le regroupement des 3 frères et sœurs ne sont des arguments recevables.

⁴³ Procès-verbal de la réunion du conseil de direction du 26 novembre 1947.

dont la chaleur ne s'est jamais démentie. Les liens se sont renoués, indéfectiblement, dès sa liberté totale recouvrée. ⁴⁴

D'une manière générale, le cas de ces enfants se règle à l'amiable, ou dans le silence, à savoir qu'une des parties abandonne.

Dans les années 50, l'œuvres des orphelins israélites de la guerre a encore une dizaine de dossiers portés devant les tribunaux.

L'affaire Finaly paraît simple, car tous les protagonistes sont identifiés⁴⁵.

L'histoire de la petite Berthe-Dora est compliquée et difficile à démêler :

*Berthe-Dora D., née le 10 août 1937, adoptée le 20 avril 1944 par les époux P. dont elle porte désormais le nom, est elle aussi l'objet d'une enquête. Le 5 juillet 1946, le COJASOR signale son cas par une lettre envoyée au Consistoire. Après enquête, il ne pense pourtant pas devoir retirer l'enfant du climat familial dans lequel elle se trouve. Il fait état d'un élément important qui n'avait pas été mentionné dans la pré-enquête : les parents avaient confié Berthe-Dora à l'âge de deux mois à la famille s'engageant à payer une certaine somme tous les mois. Un jour ne pouvant plus payer ils ont proposé aux époux P. de reprendre le bébé. La famille s'est alors engagée à élever l'enfant sans recevoir d'argent. (...) L'assistante sociale s'est entretenue avec la petite Berthe. Elle sait qu'elle est juive et ne veut pas quitter une famille qui refuse d'être indemnisée et s'engage d'autre part à l'envoyer dans sa famille naturelle aux USA quand elle aura dix-huit ans. Le cas de Berthe-Dora est donc abandonné*⁴⁶.

À New York, nous avons retrouvé les démarches de la tante, Mme G. qui a vécu cette histoire de manière plus dramatique que ce récit ne le laisse entendre⁴⁷. En 1946, après avoir retrouvé la trace de sa nièce en Saône-et-Loire, elle cherche à la récupérer et décide de venir en France. En treize semaines, elle n'a réussi à la voir qu'une fois. Le rapport fait état d'une enfant

⁴⁴ Témoignage de Daniel Bessmann, janvier 1999, "l'intention était bonne pas le résultat".

⁴⁵ Voir Katy Hazan, *Les orphelins de la shoah, les maisons de l'espoir 1944-1960*, Paris, Les belles Lettres, 2003, p. 90-96

⁴⁶ Citée par Annette Wiewiorka, *Déportation... op. cit.*, p. 383.

⁴⁷ Arch. du *Vaad-Hatzala*, Yeshiva University, New York, VD collection, Box 23, Folder 18/24.

hagarde, mal vêtue, malgré les colis envoyés d'Amérique. Après de multiples tractations et contrairement au mari, la nourrice semble prête à rendre l'enfant pour 1 000 dollars. Ne parlant pas le français, Mme G. reconnaît avoir de la difficulté à communiquer et à se faire une idée réelle des vœux de l'enfant. Quoi qu'il en soit, lors de la deuxième visite, la famille avait disparu.

La réponse de l'avocat expose les difficultés de cette délicate affaire : 1) la famille P. s'est volatilisée et doit être retrouvée par une enquête auprès des voisins et relations ; 2) l'opinion d'une organisation juive (sans doute l'OPEJ qui avait en charge le dossier) est que l'enfant est dans de bonnes mains ; 3°) l'adoption de l'enfant qui est passée par la justice doit être révoquée par un autre juge, ce qui nécessite un conseil de famille pour nommer un nouveau tuteur.

En 1950, l'affaire n'est toujours pas réglée, elle est à la cour de cassation, gagnée en 1^{ière} instance et perdue en appel. Pendant ce temps, l'enfant grandit.

Conclusion

Comment sortir de la grande histoire pour vivre ? Comment dire et vivre l'absence ? telles sont les questions auxquelles ont été confrontés les enfants cachés. Le travail de Serge Lask, artiste peintre symbolise quelque chose de cette histoire.

Né en 1937, enfant caché lui-même, ayant perdu sa mère en déportation, il grandit dans une maison d'enfants de la CCE⁴⁸, avec un père remarié. En 1995, il envoie à sa sœur une page blanche en guise de lettre. Puis, il s'est mis à recopier, inlassablement des caractères yiddish en refusant obstinément d'en comprendre le sens. Enfin, il a superposé les lettres en grattant les premières, avant de les raturer. Telle est la matière première et le cadre de son œuvre. En allant à la recherche de l'absence, il voulait écrire une lettre d'amour à sa mère.

⁴⁸ Commission centrale de l'enfance auprès de l'UJRE, organe des Juifs communistes.

L'Oeuvre de Secours aux Enfants est bien connue pour son importante contribution au sauvetage des enfants juifs de France. Plusieurs ouvrages ont décrit sa lutte contre le nazisme et le gouvernement de Vichy ; une exposition et un catalogue illustré ont rappelé le souvenir de ses dirigeants et retracé son histoire, depuis sa création en Russie, en 1912, sous le nom d'OZE, jusqu'à la période contemporaine, puisque cette association poursuit encore aujourd'hui en France son travail d'aide sociale et médicale. Différents colloques ont décrit la vie quotidienne de ses maisons d'enfants et ont recueilli des témoignages retraçant des itinéraires personnels de nombreux enfants cachés. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, on ne peut plus conclure, comme Jean Laloum il y a quinze ans, que « *le sort de l'enfant juif sous l'Occupation tient une place des plus modestes dans l'historiographie* ⁴⁹ »).

Cette nouvelle approche scientifique s'est accompagnée par la prise de conscience de son histoire par l'OSE elle-même ; elle a entrepris la reconstitution de ses archives, et effectué des recherches en Suisse, en Israël, aux Etats-Unis. Ainsi, on commence à mieux comprendre le fonctionnement de l'Union des Sociétés OSE, créée à Berlin en 1923 et dont Albert Einstein fut le président d'honneur jusqu'à sa mort, en 1950 ; cette fédération internationale avait pour but de coordonner les efforts des communautés juives de plusieurs pays d'Europe centrale dans le domaine médico-social. La filiale française, aujourd'hui la mieux connue, fut fondée en 1934, un an après le transfert du siège de l'Union OSE à Paris et à Genève.

Cette communication aurait pu débiter en 1912, puisque l'*O.Z.E.*, fut créée afin d'aider les populations juives défavorisées, leur faire adopter une meilleure hygiène de vie et prévenir les épidémies. Ses plus célèbres

⁴⁹ Pour un bilan bibliographique provisoire, voir Georges Weill, « Le sauvetage des enfants juifs en France », dans *Revue des Etudes Juives*, t. 163, juil.-déc. 2004, fasc. 3-4, p. 507-516. A compléter par *Le plateau Vivarais-Lignon, Accueil et Résistance, 1939-1944, Actes du colloque de Chambon-sur-Lignon, oct. 1990* (Pierre Bolle, dir.), Le Chambon-sur-Lignon, 1992, 700 p., ill. Bernard Reviriego, *Les Juifs en Dordogne, 1939-1944, De l'accueil à la persécution*, Périgueux, 2003, 525 p., ill. *Enfances juives, Limousin-Dordogne-Berry, 1939-1945* (P. Plas et M. C. Kiener dir.), Saint-Paul, Ed Souny 2006, 590 p. Mémoires du grand rabbin Deutsch (P. Plas et S. Schwarzfuchs, dir). Le colloque de Lacaune de sept. 2005 est publié sous le titre *Les enfants de la Shoah* (Jacques Fijalkov dir.), Paris, 2006, 286 p.

réalisations furent les soins aux nourrissons et aux jeunes enfants, en particulier les « gouttes de lait » pour les mères, ainsi que la publication de brochures, l'ouverture de dispensaires ou de soupes populaires. Cet effort s'amplifia lors des combats de 1914 à 1917, puis lors de la guerre civile qui suivit. Cependant, on ne peut qualifier ces périodes de « génocidaire », malgré le terrible pogrome de 1921 en Russie blanche et de ses conséquences dramatiques ⁵⁰).

L'OZE cessa ses activités en Russie en 1922 pour les poursuivre en Lituanie, en Lettonie, en Pologne et en Roumanie ; malheureusement, la destruction de tous les centres de soins par les nazis et l'assassinat de 90 %, voire 100 % de leurs membres ne permettent pas de connaître le détail de son histoire dans ces pays sans de nouvelles recherches qui viendraient compléter le recueil d'articles et de biographies publié aux Etats-Unis en 1968. Les archives de l'Union Mondiale de Berlin ont disparu. Seules subsistent les archives du siège de Genève récemment retrouvées. On trouvera aussi des archives encore inexploitées à Saint-Petersbourg, Minsk, Vilnius et Kaunas, ainsi qu'en Pologne, en Roumanie, en Hongrie, en Suisse, en Israël et aux Etats-Unis⁵¹).

Cette communication débutera donc au moment de la prise du pouvoir par Hitler, en 1933 et s'étendra sur une quinzaine d'années. Le rôle de l'OSE et d'une vingtaine d'autres organisations caritatives internationales fut décisif dès cette date pour sauver une grande partie des enfants étrangers réfugiés en France, mais sa mission ne s'est pas limitée à la Libération. Elle s'est prolongée bien après la guerre, parce qu'il a fallu retrouver les enfants cachés, ouvrir de nouvelles maisons d'enfants, organiser l'accueil, les soins

⁵⁰ Le dossier de l'avocat russe Maxime Vinaver, membre du comité central de l'Alliance Israélite Universelle contient des détails des massacres et des interventions de l'OZE, sous forme d'ambulances sanitaires et de cuisines diététiques pour enrayer les épidémies et surtout la famine (Archives AIU, France VIII A 65). Un important dossier concernant les secours apportés par l'OZE lors des pogromes se trouve aux Archives Centrales pour l'Histoire du Peuple Juif, à Jérusalem, fonds RU 1122.

Les archives du Joint conservent également une correspondance et des rapports sur l'état des communautés juives touchées par les exactions de cette période.

⁵¹ *In Fight for the Health of the Jewish People (50 years of OSE)*, New-York, 1968, 204 + 327 p.

médicaux, l'éducation et l'insertion sociale d'environ 1 500 enfants rescapés, ou même près de 2 000, si l'on ajoute les « enfants de Buchenwald » arrivés en 1946. Les conséquences du génocide apparaissent au moins aussi importantes que les circonstances du sauvetage d'enfants, et il n'est pas certain qu'elles furent moins douloureuses pour beaucoup d'orphelins.

- La première partie de cet exposé traitera des responsabilités assumées en Europe par l'Union OSE, d'après les documents retrouvés à Genève.
- La deuxième partie retracera les étapes du sauvetage des enfants de France depuis la fin des années 1930, ainsi que les tentatives, réussies ou avortées, pour envoyer les enfants vers les Etats-Unis et d'autres pays d'Amérique.
- La troisième partie rappellera le rôle essentiel du Dr Joseph Weill et des dirigeants de l'OSE dans l'organisation du sauvetage de plusieurs milliers d'enfants.
- La dernière partie sera consacrée à la reconstruction, prolongement essentiel du sauvetage.